

Collège Elsa Triolet

9 Rue Yéo Thomas  
75013 PARIS  
Tél 01.53.82.70.50  
Fax 01.53.79.24.75

Paris, le 8 octobre 2018

*Dossier suivi par :*

Madame FRANZINI Véronique, Principale  
Collège Elsa Triolet  
Secrétariat de Direction

**BORDEREAU D'ENVOI**

*exclusion définitive  
résidé de la 34*

à

**RECTORAT DE PARIS**  
**DVE 1**  
**Madame BOTCAZON Jacqueline**  
**Bureau 0017**  
12 Boulevard d'Indochine  
75019 PARIS

Désignation des pièces	Nombre d'exemplaires	Observations
-Procès-Verbal de conseil de discipline.	1	Elève concernée : Mademoiselle BENE Andréa.
-Liste d'émargement signée par les membres du conseil de discipline.	1	
-Seconde liste d'émargement signée par les personnes entendues : élève, sa famille, les personnes invitées.	1	
-Copie des convocations au conseil de discipline avec la preuve du dépôt en recommandé.	2	
-Copie de la notification de la décision avec la preuve du dépôt en recommandé.	2	
-Fiche d'aide à la réaffectation.	1	
-Rapport de saisine.	1	
-Bulletin du 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'année de 5 <sup>ème</sup> .	1	
- Bulletin du 2 <sup>ème</sup> trimestre de l'année de 5 <sup>ème</sup> .	1	
- Bulletin du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année de 5 <sup>ème</sup> .	1	

COLLEGE ELSA TRIOLET  
Le Secrétariat de Direction  
9 rue Yéo Thomas 75013 Paris

# Procès- verbal de conseil de discipline

Andrea BENE 4<sup>ème</sup> 5

4/10/2018

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le quorum est atteint. Mme Franzini ouvre la séance à 18h.  
Secrétaire de séance : Mme Quinet.

## PRÉAMBULE

Mme Franzini rappelle l'obligation de secret qui lie tous les membres du conseil de discipline, l'importance de la portée éducative que doit revêtir la sanction. Elle insiste sur la dignité et la retenue des débats.

## ENTRÉE DÉFENSE ET ELEVE CONVOQUE

Mme Franzini présente aux parents les membres du conseil de discipline présents et rappelle le motif du conseil de discipline :

Motif : *Agression d'une camarade de classe aux abords du collège, provoquant des blessures légères, avec attroupement d'élèves et intervention de la police, le jeudi 20 septembre, après la sortie de 16h30.*

Lecture du rapport de saisine du Chef d'établissement (joint au dossier) et des points du règlement intérieur contrevenus.

## AUDITION DE L'ELEVE, DE SES REPRESENTANTS, DE SON DEFENSEUR

Monsieur BENE (père de l'élève) explique que beaucoup d'élèves étaient présents à ce moment-là et que personne ne les a séparées.

Andréa dit qu'Amélie l'a provoquée dans plusieurs cours tout au long de l'après-midi, que cela l'avait énervée mais qu'elle voulait juste parler avec elle et pas la taper. Or Amélie l'a poussée ce qu'elle n'a pas supporté. « non seulement elle m'a chauffée mais en plus elle me pousse ». Elle m'a tordu le doigt alors j'ai attrapé son t-shirt involontairement et il s'est déchiré. Mes coups de pied ne l'ont pas touchée.

## AUDITION DES PERSONNES CONVOQUÉES

- Professeurs de la classe :

Mme Kirch n'a eu l'élève en travaux professionnels que 2 fois. Elle a pu repérer un fort caractère et une bonne répartie. Néanmoins, le comportement en classe est bon.

M Puyfoulhoux n'a pas de reproche à faire en classe car les réactions d'Andréa ne sont pas plus excessives que chez d'autres.

M Dubois rapporte des absences et une tendance de la jeune fille à toujours être dans les histoires dans lesquelles elle est capable de proférer des menaces. Elle a un comportement de leader et génère des conflits. Elle préfère régler ses comptes seule que de faire appel à l'adulte. M Dubois explique encore qu'il avait apaisé le conflit dans l'après-midi par un entretien dans son bureau et que rien ne laissait présager la suite. Il pense qu'en refusant l'aide de l'adulte, André l'empêche de faire son travail d'éducateur et de la faire progresser.

- Délégués de la classe

Absents

## PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Mme le Bourhis demande à Andréa si dans l'après-midi, elle n'a pas reçu le soutien nécessaire pour régler l'histoire. Andréa confirme et dit regretter ce qui s'est passé dans la rue. Son père dit qu'elle pleure tous les jours, qu'il a rencontré une AS qui lui a conseillé de lui faire faire un sport de combat. Depuis elle pratique la boxe.

Melle Gaoté demande à André si Amélie et elle n'étaient pas des amies ?

Andréa dit qu'avant l'histoire d'aujourd'hui, elles étaient amies.

### **SORTIE DES TEMOINS ET DES PERSONNES ENTENDUES**

#### **L'ELEVE ET SA FAMILLE ONT A NOUVEAU LA PAROLE**

Monsieur BENE explique que sa fille est très complexée par son strabisme, qu'elle a été opérée en 2017, qu'elle est très souvent moquée en classe, méchamment et qu'il trouve cela inadmissible. Du coup elle répond avec violence.

#### **SORTIE DE L'ELEVE DE SA FAMILLE ET DU DEFENSEUR EVENTUEL** **DÉBAT DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

#### **VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

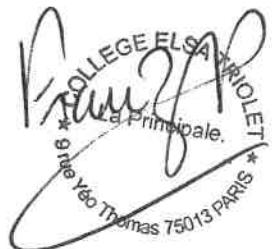
*Exclusion définitive sans sursis*

#### **RENTRÉE DES DÉFENSEURS, DE L'ELEVE ET DES PERSONNES CONVOQUÉES**

- Annonce de la décision exécutoire sur le champ par Mme FRANZINI : *Exclusion définitive sans sursis*
- Rappel de la possibilité de faire appel auprès du Recteur dans un délai de 8 jours
- Notification remise en mains propres à la famille et envoyée par pli recommandé le lendemain.

La séance est levée à 18h45.

Le président de séance,



A large, stylized handwritten signature in black ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read "Président". Above the signature, the text "COLLEGE ELSA MOLET" is written in a smaller, more formal font. Below the main signature, there is additional text that appears to read "a Principale." and "Généve Yeo Thomas 75013 PARIS".

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mf". The signature is written over a horizontal line.